

Conseil d'école
du jeudi 15 novembre 2018
RPI Coulanges la Vineuse / Escolives Sainte Camille / Jussy

Présents

- Mme et M. le Maire du RPI : Mme Alfaro, M. Girard et M. Barbotin
- Mmes et Mrs les conseillers et adjoints du RPI : Mmes Jacotey, Saunois, Bras, M. Lemoule
- Mmes et Mr les enseignants du RPI : Mmes Borgnat, Millot, Picq, Rojot, Krikke, Wesnosker, M. Marandon
- Mmes et Mrs les représentants des parents d'élèves : Mmes Potron, Gros, Herouart, Joannic, Chaumont, Fayadat-Regitz, M. Kowalczyk
- Mmes Moindrot et Dumond : ATSEM de l'école maternelle d'Escolives
- Mmes et M. les directeurs de l'accueil périscolaire : Mmes Simier et Lesieur, M. Fabre

Excusée

- Mme Roumieux IEN Auxerre I

1. Présentation

- Suite à 2 départs en retraite et une fermeture de classe, ont été nommées dans l'école Mmes Picq et Millot à mi-temps en PS-MS ainsi que sur les décharges de CP et du directeur pour Mme Millot.
- Le constat des effectifs fait apparaître un effectif total de 132 élèves. L'année prochaine 20 PS sont recensés officiellement pour 15 CM2 qui entreront au collège.
- 71% de participation aux élections des représentants des parents d'élèves sur le RPI. Les 6 sièges de titulaires ont été pourvus ainsi que 1 siège de suppléant.

2. Sécurité – réglementation de l'école

Présentation du DUER (Evaluation des Risques) et du PPMS (Mise en sécurité).

Les Exercices de sécurité ont déjà été réalisés : un exercice incendie le 20/09 et un exercice confinement le 11/10. Ces exercices se sont déroulés sans problèmes, les élèves étant désormais habitués à ce genre d'exercice.

Selon la réglementation en vigueur, les signaux d'alerte entre exercice incendie et intrusion doivent être différents, mais il n'a toujours pas été trouvé de solution à cette exigence. Il a été demandé aux maires s'ils avaient une solution car l'usage du sifflet n'est pas recommandé par le référent sécurité de la gendarmerie.

Pour rappel aux parents, concernant la sortie des élèves, la circulaire n° 2014-088 du 9/07/2014 stipule que dès l'entrée au CP, les parents assument la responsabilité de leur enfant à la fin de chaque demi-journée de classe, sauf pour les élèves pris en charge par le service périscolaire.

De même, la prise de médicaments sur le temps scolaire est possible à condition que les médicaments soient fournis avec l'ordonnance. Si un enfant a une prise de médicaments régulière, il faut rédiger un PAI en lien avec la médecine scolaire.

3. Règlement intérieur

Aucune remarque : le nouveau règlement intérieur du RPI est validé. Il sera mis en ligne sur le site de l'école.

4. Avenant au Projet d'école

Le projet d'école est lu et expliqué.

Le conseil d'école évoque la semaine de la laïcité du 3 au 7 décembre. Actions internes aux classes.

5. Activités pédagogiques / APC

Classes maternelles

- Projet relaxation,
- Echange culturel et linguistique avec une classe anglaise,
- Projet musical (Zumba).

Classes élémentaires

- Ateliers scientifiques pour les CE2-CM1-CM2 à l'ESPE, à Auxerre,
- Dispositif Ecole et Cinéma pour les CE2-CM1,
- *Les incorruptibles* pour les classes du RPI,
- Travail avec des illustrateurs de BD dans le cadre du *Festival de cinéma et de cultures d'Afrique* (pour les classes de Coulanges),
- Cycle piscine à Auxerre pour les élèves de CE2-CM1-CM2,
- USEP,
- Service sanitaire aux mois de mars et de mai avec l'IFSI (étudiants infirmiers) sur les thématiques de l'hygiène, de la santé et de la formation aux premiers secours.

6. Point financier coopérative

60% de participation volontaire pour l'école de Coulanges (soit 16% des besoins en financement pour l'année dernière et, si tout le monde participe : 28% des besoins). Le directeur tient à remercier les parents qui participent. La coopérative reste facultative, mais représente un geste citoyen et coopératif. Des moyens financiers sont obligatoires pour mener à bien des projets de classe, d'école, pour faire des sorties ou même acheter du matériel spécifique au profit des élèves. Le directeur remercie également les mairies qui subventionnent une partie des projets pédagogiques.

Pour pouvoir réaliser les projets qu'elle souhaite, l'école est donc dans l'obligation de multiplier les actions avec le soutien de l'association « l'Enfance Buissonnière » qui reverse à la coopérative les bénéfices réalisés.

7. Péricolaires et Nouveaux rythmes scolaires

Pour rappel, la loi sur les rythmes scolaires est toujours sur 4,5 jours. Suite à la possibilité de demander des dérogations, l'avis demandé aux parents d'élèves et la nécessité d'harmoniser les rythmes scolaires sur le Coulangeois : choix a été pris de revenir à la semaine de 4 jours. Pour le RPI, les mairies ont décidé de travailler de concert avec l'école pour obtenir des rythmes qui correspondent aux attentes des enseignants. C'est pour cela que les matinées sont plus longues que les après-midi, les matinées étant jugées plus propices par les enseignants pour le travail, l'attention et l'écoute.

La révision de ces rythmes a eu un impact également sur le périscolaire, M. Fabre indique la mise en place du plan mercredi. Le directeur remercie M. Fabre pour la qualité des échanges qui permettent de faire du lien entre le scolaire et le périscolaire comme ils l'avaient envisagé l'année dernière.

8. Organisation pédagogique du RPI

Après avoir avisé le conseil d'école sur la spécificité du découpage du RPI en 3 entités distinctes, il est demandé aux mairies de procéder à la fermeture administrative de l'école élémentaire d'Escolives pour un rapatriement administratif sur le site de Coulanges. Dans les faits et du fait de l'impossibilité spatiale pour l'heure d'accueillir une nouvelle classe sur Coulanges, la 4^e classe élémentaire dépendant administrativement de Coulanges resterait pour l'heure sur le site d'Escolives.

9. Association des écoles

Les enseignants remercie les associations pour leur versement de 1 500 € de bénéfice sur les actions menées l'année dernière : sapin de Noël, chocolats à Pâques, chasse aux œufs, soirée pizza...

Les mêmes actions sont maintenues cette année : la chasse aux œufs se déroulera du 8 au 12 avril 2019, la soirée pizza le 16 mars 2019.

Attention, il sera nécessaire de changer le bureau de l'association. Si aucune succession n'est envisagée, l'association périlitera ce qui serait dommageable pour l'école, donc pour les élèves.

10. Travaux

Rien à signaler sur Coulanges excepté le volet, toujours en attente, pour occulter au maximum la chaleur à l'étage.

Suite à l'intervention de l'informaticien : le parc informatique est très ancien et obsolète pour la moitié des ordinateurs, ¼ des ordinateurs est à emmener à la déchetterie, problème de débit internet. Nécessité de penser à une amélioration dans le domaine informatique à court terme.

Pour Escolives : il est demandé la mise en place de serrures « quart de tour » sur les portes.

11. Questions diverses

Aucune question n'a été remontée.

Pour information, la fête des écoles aura normalement lieu le samedi 22 juin 2019.

Séance levée à 19h.

Prochain conseil d'école : lundi 11 mars 2019 à Coulanges.

Le président
S. Marandon

La secrétaire de séance
S. Wesnosker